

## **Le Provisorat de M. Demuth (suite 1958-1959)**

### **Les Structures du lycée classique et moderne de 1958**

En 1958 Jules-Renard, malgré son nouveau nom et ses locaux neufs restait typiquement un Lycée traditionnel presque semblable structurellement aux collèges royaux du début du XIXe siècle. Il avait toujours ses classes élémentaires, un premier cycle masculin, (le seul existant pour Nevers et les alentours) et un deuxième cycle classique et moderne préparant aux Baccalauréats Mat-Elem, Sciences-Ex et Philo. Ses classes terminales accueillait des jeunes filles (comme presque tous les lycées en France) surtout en Math-Elem et Sciences-Ex, ces sections n'étant pas habituellement créées dans les Collèges et Lycées féminins.

#### **1- La structure administrative**

##### **a) Le Conseil d'Administration**

Il prenait toutes les décisions de gestion du Lycée. Il comprenait :

11 Membres de Droit : le Recteur, le Préfet, l'Inspecteur d'Académie, le Maire, Le Proviseur, le Censeur, l'Intendant Universitaire, le Surveillant Général, le Sous-Intendant, le Chef du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports, l'Inspecteur Régional de l'Hygiène Scolaire et Universitaire.

6 Membres nommés par le Ministre qui, par exemple, pour l'année 1956 / 57 étaient : MM Haymann, Président de l'Association des parents d'élèves, Naudin, Président de l'Association des anciens élèves, Guillien, Président de la Chambre de Commerce, Guyot Conseiller Général, Messiet, Commerçant et, Marcelot Employé à la S.N.C.F.

et 6 Membres élus par leurs collègues : MM Bouchard, professeur d'allemand, Boichard, professeur d'histoire, Mme Ducaffy, institutrice (classes élémentaires du Lycée) MM Delannoy, adjoint d'enseignement, Theuret, maître d'internat, et Authon, agent du Lycée.

##### **b) Le Conseil Intérieur et de Discipline**

Il comprenait cinq Membres de droit : le Proviseur, le Censeur, l'Intendant, un Surveillant Général, un représentant de l'Association des parents d'élèves et cinq membres élus, en l'occurrence, les mêmes que pour le Conseil d'Administration à l'exception du représentant des agents du Lycée.

Six élèves élus, représentant les classes de second cycle, participaient à ses travaux, mais pour certaines décisions, ils n'avaient pas droit de vote ou même étaient tenus de quitter la salle du Conseil (sanctions disciplinaires par exemple). Pour l'année 1957 / 58, *"les élèves des classes de Terminales n'étaient pas représentés, ayant refusé de voter sous prétexte que cela ne servait à rien. Les classes de Première étaient représentées par Humann Michel et Bernard Robert et les classes de Secondes par Bordes Claude et Douellou Dominique."*<sup>1</sup> Cette contestation marquait bien l'état d'esprit

---

<sup>1</sup> Registre des Séances du Conseil Intérieur et de Discipline, séance du 24 Octobre 1957 : A.L.J.R.

des lycéens qui réclamaient le droit de participer plus activement à toutes les décisions les concernant. L'année suivante, par contre, les six élus étaient bien présents <sup>2</sup>.

Il se réunissait très fréquemment et devait régler tous les problèmes qui pouvaient se présenter, aussi bien de discipline que d'organisation des études et de la vie au Lycée. Plus tard le Conseil Intérieur deviendra Commission Permanente mais continuera à jouer le même rôle.

### **c) Le Personnel**

L'Administration comprenait un Proviseur, un Censeur des Etudes, des Surveillants Généraux, un Intendant Universitaire assisté d'un Sous-Intendant, du personnel de bureau et des agents de service placés sous l'autorité de l'Agent-Chef. Et bien entendu, le Concierge, personnage important du Lycée, avec qui, chacun avait tout intérêt à être en relations amicales car il détenait une autorité et un pouvoir d'autant plus puissants qu'ils restaient "occultes". C'était lui qui deux fois le matin et une l'après midi, passait dans toutes les salles pour faire remplir par le professeur, la feuille d'absence et transmettre les ordres ou informations du Proviseur ou du Censeur

Il y avait bien entendu une infirmerie avec des infirmières et un médecin attaché à l'établissement

Les professeurs titulaires des chaires étaient agrégés ou certifiés. Certains avaient un titre différent mais équivalent (antérieur à la création du C.A.P.E.S. ou du C.A.P.E.T.)

Au Petit Lycée les enseignants portaient le titre d'instituteurs ou de professeurs des classes élémentaires. En principe c'étaient des instituteurs recrutés sur un concours spécial, mais certains étaient licenciés, d'autres, après leur succès au concours de recrutement d'inspecteurs primaires, avaient choisi de rester enseignants mais gardaient le titre et les avantages de la fonction.

Les Adjoints d'Enseignement (licenciés) surveillaient les études dirigées (de 13 H 30 à 14 H et de 17 à 19 H) et assuraient éventuellement le remplacement des professeurs pour des absences de courte durée (à cause de cela chaque Lycée avait en principe un A.E. licencié de chacune des disciplines enseignées dans l'établissement). Ils surveillaient également les permanences où se rendaient obligatoirement les élèves qui "avaient un trou" dans leur emploi du temps.

Des Surveillants d'Externat surveillaient les cours de récréation, les couloirs et les mouvements des élèves à l'externat et des Maîtres d'Internat, logés dans l'établissement, avaient en charge la surveillance des dortoirs, réfectoires et récréations de l'internat. C'étaient des étudiants qui se destinaient pour la plupart à l'enseignement et gagnaient ainsi leur vie tout en poursuivant leurs études en Faculté et en s'initiant à la pédagogie au contact des élèves et des professeurs.

### **d) Les élèves**

Une partie d'entre eux avaient commencé leurs études au Lycée, très jeunes, en classe enfantine. Le Lycée avait en effet le privilège de pouvoir accepter des enfants de moins de six ans, âge minimum fixé par la loi pour le début de la scolarisation, (en classe enfantine, les élèves étaient reçus à partir de 4 ans et demi <sup>3</sup>). Contrairement

<sup>2</sup> Idem, séance du 21 Octobre 1958

<sup>3</sup> Brochure de présentation du Lycée de Garçons de Nevers éditée en 1932, p. 3 A.L.J.R.

aux Écoles Élémentaires Publiques, ces classes étaient mixtes. Au départ, on n'y admettait de filles que si un frère y était également scolarisé. (*Les fillettes qui ont des frères au Lycée peuvent être admises dans les classes primaires* <sup>4</sup>). Mais il semble que les cas particuliers et les dérogations étaient assez nombreux.

L'autre palier d'entrée était l'examen de 6e. Tous les enfants désirant y entrer étaient soumis à cet examen, mais il semble que le recrutement était surtout intérieur, au moins jusqu'en 1952. Cette année-là en effet il y avait eu 40 admis sur 49 candidats or les classes de 7ème du Lycée en avaient présenté environ 35. Donc il n'y avait qu'environ 15 candidats qui venaient de l'extérieur. Elles en présenteront 45 en 1953, et il y aura 70 enfants admis en 6e. <sup>5</sup> La tendance s'inversait donc à partir de cette date.

## **2 - La vie scolaire**

Le Lycée vivait avec un rythme trimestriel, de la rentrée (fin septembre) à la Noël, puis à Pâques et enfin au départ en vacances en Juillet (en principe le 14 juillet après les cérémonies officielles).

### **a) Les Cours, Devoirs et Leçons.**

C'est peut être ce qui avait le moins changé, sauf que les disciplines, principales ou optionnelles, les programmes, leur répartition dans l'emploi du temps n'étaient plus tout-à-fait, les mêmes.

### **b) Les Compositions trimestrielles**

Chaque trimestre, il y avait une série de Compositions dont le calendrier était fixé par le Censeur, en principe une par semaine ou par quinzaine. On commençait en général par celles de français et on finissait le trimestre par celles de récitation (grec, latin, français, langues). Les notes obtenues (sur 20) étaient portées sur le bulletin trimestriel et la moyenne annuelle de ces notes (celles du troisième trimestre ayant le coefficient 2 et donc sur 40) comptait à la fois pour les Prix et pour les décisions de fin d'année (passage en classe supérieure, examen de passage, redoublement ou exclusion (non repris au Lycée). De plus, ces notes de 2e, 1e et Terminale étaient portées sur le livret pour le Bac et examinées par le Jury. C'est dire toute leur importance ( et par conséquence, les tentations de fraude) car les notes générales de travail (devoirs, leçons) et les appréciations des professeurs ne pouvaient guère les "tempérer".

Aussi, la "Composition" représentait tout un cérémonial. L'épreuve était sévèrement surveillée comme un examen. Les copies une fois corrigées, les notes n'étaient pas communiquées aux élèves mais au Censeur sur un bordereau spécial. Et au cours de la semaine qui suivait, le Proviseur escorté du Censeur faisait une entrée fracassante en classe pour lire la liste des notes et le classement, lecture assortie selon les cas de compliments ou d'admonestations.

---

<sup>4</sup> Idem p. 2

<sup>5</sup> Idem, séances du 22 Octobre 1952 et du 4 Novembre 1953

### **3 - La discipline, récompenses et punitions**

#### **a) Le Tableau d'Honneur**

À la fin de chaque trimestre, les professeurs faisaient des propositions écrites pour des sanctions, inscription au Tableau d'Honneur, voire Encouragements ou encore mieux Félicitations, mais pour les mauvais élèves il y avait aussi l'Avertissement ou le Blâme (chose curieuse, les éloges étaient toujours au pluriel et les reproches au singulier).

Ces propositions étaient discutées et adoptées en Conseil de Classe de fin de trimestre et transmises au Conseil de Discipline qui convoquait les élèves concernés par devant lui.

C'est ainsi par exemple que le 18 décembre 1959, la séance ordinaire de fin de trimestre fut ouverte à 16 H 15 . " *Sont présents : M. le Proviseur, M. le Censeur, M. le Surveillant Général, M. l'Intendant, MM Bouillé, Havoué, Le Junter, Girer et Chiron, représentant le personnel enseignant ou de surveillance (Madame Ducaffy est en congé de maladie)... 1. Monsieur le proviseur adresse aux élèves réunis dans ce but, les félicitations du Conseil de Discipline, puis remet à chacun d'eux le certificat correspondant. 2. À un second groupe d'élèves, Monsieur le Proviseur adresse dans les mêmes conditions les encouragements du Conseil de Discipline 3. Les élèves devant recevoir un avertissement ou un blâme comparaissent un par un. La séance est close à 17 H 30. " <sup>6</sup>*

À ce procès verbal est jointe la liste des élèves concernés, il y avait 21 Félicités, 63 Encouragés, 18 Avertis, et 5 Blâmés, sur un total d'élèves de 961 (les 110 élèves des classes élémentaires n'étant pas concernés par cette procédure). Au total pour les trois trimestres de 1959 / 60, il n'y aura que 60 élèves félicités, à peine 6,3 %. Les inscriptions au Tableau d'Honneur étaient seulement portées sur le bulletin trimestriel envoyé aux parents.

#### **b) Les Sanctions disciplinaires**

Nous avons vu plus haut, celles directement liées aux résultats des compositions trimestrielles écrites ou orales, mais il y avait tout un système de punitions très règlementées.

##### **Les punitions ordinaires**

Les punitions ordinaires étaient récoltées par les élèves, pour leur mauvais travail ou leur mauvaise conduite, aussi bien en classe qu'en étude ou dans les couloirs et cours de récréation, voire à l'extérieur de l'établissement.

Passons sur les devoirs supplémentaires et les autres "pensums", infligés par les professeurs et surveillants et qui ne figuraient pas sur les statistiques officielles, pour nous intéresser aux autres qui étaient inscrites sur le dossier disciplinaire des élèves et dont le Censeur faisait l'étude statistique au Conseil de Discipline ordinaire de fin de trimestre.

Les Mauvais Points semblent disparaître de l'usage (et disparaissent des statistiques) à la fin de l'année scolaire 1958/59. Mais il restait les retenues (une ou

<sup>6</sup> Idem Séance du 18 Décembre 1959

deux heures ou plus de devoir surveillé dans l'étude des punis le jeudi ou le dimanche), les consignes (une journée) et les demi-consignes.

En 1959 / 60, au 2ème trimestre, par exemple, il y avait eu 667 punitions (contre 298 au 1er trimestre) dont 419 retenues, 136 demi-consignes et 112 consignes. <sup>7</sup> Le pourcentage des retenues était particulièrement important en 3<sup>o</sup> (151 %). Venaient ensuite les classes de 6<sup>o</sup> (90 %), 2<sup>o</sup> (85 %), 4<sup>o</sup> (76 %) et 5<sup>o</sup> (72 %) Les classes de 1ère arrivaient à 50 % et celles de terminales à 33 % . Cela signifie-t-il que les élèves de cette époque se bonifiaient en vieillissant ou que l'on était plus indulgent à leur égard?

140 élèves avaient été punis 2 à 5 fois au cours du trimestre, 1 : 6 fois ; 2 : 7 fois ; 1 : 12 fois et 1 : 16 fois, (ce dernier avait dû passer au Lycée presque tous ses jeudis et dimanches).

Les professeurs de cette époque se souviennent d'un élève particulièrement remuant, bavard, indiscipliné et maladroit, au demeurant comme disait Rabelais *le meilleur fils du monde*, très sympathique malgré tout. Dès la fin octobre il avait cumulé tant d'heures de colle que tous ses jeudis et dimanches étaient pris jusqu'à la fin de l'année. On avait même dû l'interdire d'accès aux salles de manipulation de physique et chimie, sa seule présence se traduisant à chaque séance par une explosion ou un court-circuit. Qui plus est c'était le fils d'un collègue fort sympathique. Ajoutons qu'il ne fut pas exclu du Lycée, acheva son cursus et fit malgré tout une carrière honorable. Comme quoi, il ne faut préjuger de rien.

### **Les sanctions du Conseil de Discipline <sup>8</sup>.**

Pour ces incorrigibles ou pour ceux qui commettaient des fautes graves, existait une procédure plus sérieuse, la comparution devant ce redoutable Conseil, véritable tribunal, qui pouvait proposer au Proviseur toute une gamme de sanctions, allant des Consignes à l'Avertissement, puis au Blâme et enfin à l'Exclusion, temporaire ou définitive.

Exemple : année scolaire 1958 / 59. : le Conseil avait tenu 8 séances : 2 en Nov. ( les 21 et 28) ; 1 en Fév. (le 20) ; 2 en mars (le 6 et le 20) ; 2 en Mai (le 4 et le 15) et 1 en Juin (le 5). À chaque séance, le Conseil jugeait en général 1 à 3 élèves sauf le 5 Juin où ils furent 9 à comparaître soit au total 25 élèves. 16 étaient du premier cycle (6e : 2 ; 4e : 6 ; 3e : 8) et 9 du second (2e : 5 ; 1e : 1 et Terminales : 3).

Les motifs étaient surtout la fraude ou tentative de fraude en Composition (10 fois), l'indiscipline avec plus ou moins de manque de respect (5 fois), on trouve aussi une tentative de vol dans la caisse à provisions d'un camarade, un cas de dégradation de plaque chauffante au plafond des W.C., 2 falsifications de notes par des élèves de 6e sur le carnet de correspondance destiné à leurs parents (des 0 transformés en 10), un cas de brimades impliquant deux élèves de troisième, (l' "arme" utilisée étant un *crayon à bille* ... sic ! ), et deux fugues, dont une de trois internes de seconde pendant la promenade du Dimanche après-midi pour aller au café.

Une autre, plus rocambolesque (et ratée) mérite qu'on s'y arrête un peu. Un élève-maître de Sciences-Ex avait tenté de sortir du dortoir dans la nuit du 14 au 15 mars 1959. Il avait été surpris, accroupi sur une barre à hauteur du 1er étage. Devant le Conseil, il reconnut les faits. *"Interrogé, il ne paraît pas avoir une conscience exacte du*

<sup>7</sup> Retenue : 1 à 3 H , Demi-Consigne : demi-journée, consigne : journée entière, à faire un jour de congé, jeudi ou dimanche, dans l'étude des punis avec un devoir imposé.

<sup>8</sup> Voir dans les chapitres précédents notre étude sur la discipline et les sanctions au lycée de Nevers de 1952 à 1860.

*danger auquel il s'est exposé et se borne à répondre : "Je ne me suis pas tué". Il avoue qu'il voulait s'échapper pour rejoindre une jeune fille, semblant ne pas comprendre qu'il compromettrait ainsi sa réputation. Il ne manifeste aucun regret de sa conduite"<sup>9</sup> . La syntaxe française est ici très ambiguë : quel est donc le référent de sa ? , on ne sait si le Conseil déplore le risque de compromission de la réputation de l'élève-maître ou de celle de la jeune fille. La passion amoureuse de notre Roméo n'avait pas inspiré l'indulgence au Conseil qui, à l'unanimité, "propose le transfert du jeune L\*\*\* dans une autre École Normale, dès la rentrée de Pâques, estimant qu'en aucun cas le Lycée de Nevers ne peut reprendre cet élève".*

Les sanctions infligées cette année là, modulées en fonction des cas, allaient du simple Blâme (5 fois) au Blâme + Exclusion temporaire de 1 jour (2 fois), 2 jours (3 fois), 4 jours (2 fois), 8 jours (6 fois assortis d'un Avertissement avant Exclusion définitive).

Les deux internes de 2e qui avaient préféré les délices de Bacchus à ceux d'une promenade écologique en rangs par deux, dans les rues de Nevers, avaient écopé d'un Blâme avec Avertissement avant Exclusion définitive, consigne d'un dimanche, et privation de sorties de faveur du jeudi jusqu'à la fin de l'année scolaire (soit pendant un mois), mais sanction plus grave, ils ne seraient pas repris à l'internat l'année suivante.

Cette même sanction avait été prise contre un élève de troisième qui s'était montré insolent à l'égard d'un Maître d'Internat pendant la promenade. Pour insolence aussi, mais cette fois en classe de français, un de ses camarades de 3e A, à cause de circonstances familiales difficiles, ne fut pas exclu temporairement du Lycée mais seulement des cours de français. À la place, il devait se rendre en permanence pour y faire des devoirs de préparation au B.E.P.C. De plus il ne serait pas repris l'année suivante au Lycée

Comme on le voit, si le nombre des cas soumis au Conseil de Discipline n'était pas très nombreux, (25 pour environ 1000 élèves ), les sanctions appliquées étaient relativement sévères.

### **1958 - La situation à la rentrée au Banlay.**

Monsieur Demuth avait donc assuré le transfert du Lycée, du Musée au Banlay, et inauguré les nouveaux locaux, encore inachevés et en travaux, avec toutes les difficultés que cela suppose.

#### **1) effectifs et locaux**

La rentrée 1958 se fit avec 951 élèves dont 237 en classes primaires restés quant-à-eux dans les locaux de l'ancien Lycée.(en diminution de 51 élèves par rapport à l'année précédente) et donc 714 au Banlay, dont 266 pour le second cycle (+11) et 448 pour le premier (+184) : 123 en 6e (+41), 103 en 5e (+47), 75 en 4e (+26) et 147 en 3e (+77). À noter que deux classes de 6e technique (53 élèves) s'étaient ajoutées aux classes classiques et modernes (elles seront rattachées pédagogiquement au Collège Technique, l'année suivante).

À titre de comparaison, en Novembre 1945, l'effectif total était de 436 élèves (162 pour le 2e cycle, 157 pour le 1er et 117 pour les classes élémentaires).

Le nombre des classes avait augmenté également à part les terminales qui ne comportaient toujours que les trois classes traditionnelles (M.E., Sc.Ex. et Philo) mais dont les effectifs s'étaient accrus comme en témoignent les résultats du baccalauréat. Il y avait 2 classes de 1<sup>e</sup> (AA'BCC' et MM' ; donc plus de 1<sup>e</sup> classique au sens propre) ; 3 classes de 2<sup>e</sup> (AA'BCC' ; MM'2 et M'1) ; 2 classes dans chaque niveau : 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> et 3 classes de 5<sup>e</sup>. Par contre il y avait 4 classes de 6<sup>e</sup> dont deux classiques, sans compter les 2 classes de 6<sup>e</sup> technique hébergées mais qui figurent sur le palmarès. À titre indicatif, signalons que chaque année depuis au moins 1939, l'Association des Parents d'Élèves offrait un ou plusieurs prix d'honneur par classe (au moins 1 et parfois jusqu'à 4 comme ce fut le cas, en 1959, en Sc.Ex et en 10<sup>e</sup> ). La liste de ces prix donne donc la liste précise des classes du Lycée.

Le recrutement des élèves ne s'était guère élargi avec la création du lycée neuf. <sup>10</sup> *Le recrutement de 1958 reposait sur 70 % d'élèves du canton de Nevers et 90 % d'élèves de l'arrondissement. Il n'y avait donc que 10 % d'élèves du reste du département. L'orientation vers les classes de lycée était assez mal assurée, du moins pour les enfants domiciliés loin du chef-lieu, notamment pour ceux qui sortaient en fin de 3<sup>e</sup> des Cours Complémentaires.*

La capacité théorique du nouveau Lycée était de 900 élèves (324 pensionnaires, 150 demi-pens, 520 externes). Il avait été prévu : 27 salles d'enseignement général, 3 de sciences (1 Physique, 1 Chimie, 1 Sciences-Nat), 3 salles de T.P. et 3 cabinets ; 11 salles spécialisées (Hist : 2, Géo. : 2, Dessin : 2, Musique : 1, Travaux Manuels : 4 de 54 M2 chacune) ; des réfectoires pour 480 élèves, 60 surveillants, professeurs ou hébergés et 35 agents ; 9 dortoirs de 36 lits et 11 logements administratifs.

Plus que les chiffres, les témoignages donnent une meilleure idée de la situation vécue <sup>11</sup>.

*Seuls fonctionnaient au Banlay les services de l'externat. De leurs dortoirs aménagés dans le seul bâtiment du vieux lycée que les bombes avaient épargné, les pensionnaires y étaient menés par cars, à travers des jardins expropriés et laissés en friche ; beaucoup auraient certes préféré continuer à tirer les sonnettes, rue des Merciers, sur le chemin du Musée à l'ancien lycée, promenade, à leur goût, plus savoureuse !*

*La rentrée d'octobre 58 ne manqua donc pas de pittoresque. Dans un quartier en pleine construction, les accès aux bâtiments n'étaient pas terminés. Le boulevard St-Éxupéry n'existait pas, et tout l'espace occupé aujourd'hui par l'École normale et le Lycée mixte n'était qu'un immense désert : c'était la campagne, le bon air ! Mais aussi partout des flaques d'eau boueuse, où chacun pataugeait. Le proviseur, lui-même devait changer de chaussures avant d'entrer dans son bureau. La cour de récréation, que le plan initial ne prévoyait du reste pas, ne fut terminée qu'après la rentrée.*

*Mais nous avions quand même un beau lycée tout neuf ; on y était largement à l'aise, dans de grands locaux fonctionnels. Les couloirs étaient séparés par de grandes portes en verre, si transparentes qu'on s'y cassait volontiers le nez en sortant de classe. L'intendance les fit déposer le jour où certain professeur, un peu myope, fracassa d'un seul coup la vitre et ses lunettes.*

*Il fallut bien sûr, procéder à quelques petites retouches. Un mur de la salle de projection flottait, qu'on dut consolider. Le réseau de chauffage, placé au plafond, se révéla insuffisant, surtout dans les locaux administratifs (+4° pour une température extérieure de -6° en cet hiver 58-59) ; on installe en appoint, un chauffage au gaz, et*

<sup>10</sup> BL Amicale n° 4 de 1976, article de Jacques Guignard (1955) et Albert Havoué (1931).

<sup>11</sup> MM. Guignard (1955) et Havoué (1931) art ; cité plus haut.

*quelques radiateurs électriques, non sans peine, car il fallut percer les dalles pour poser des prises de force qui n'avaient pas été prévues. L'intendance fit alors des prodiges : disposant d'une aide de l'État s'élevant à trois millions, elle fit face à une dépense d'une trentaine de millions ! Le bâtiment de l'internat, monté par la suite, ne connut pas ces petits ennuis.*

*Des téléphones reliaient les salles lointaines à la surveillance générale. On se décida à les supprimer ; trop de plaisantins, pénétrant dans un local vide, s'ingéniaient à appeler le surveillant général sans autre intention que de lui faire grimper quelques escaliers.*

*Aucune installation sportive n'était prévue, le Stade Faidherbe devait être mis à la disposition du Lycée en attendant une hypothétique réalisation dans le cadre de la future Cité Scolaire.<sup>12</sup> Dans le rapport cité plus haut, le Proviseur notait que "L'Éducation Physique a été fortement gênée par l'absence totale"<sup>13</sup> d'installations. Quelques salles de classe nues et, à l'extérieur, des cours dangereuses, ont constitué le cadre de nos leçons. Aucun travail rentable n'a pu être fait. Nos "Plein Air" se déroulent au stade Faidherbe seul terrain aménagé possible. Malheureusement, par suite d'une compression des heures attribuées à cet enseignement, le plein air est devenu aussi inutile que l'éducation physique. En effet quelques groupes d'élèves ont plein air (conformément à l'emploi du temps) une fois par mois. Si l'on défalque en cette saison pluvieuse les jours où le mauvais temps n'a pas permis à cette activité de se dérouler normalement, on s'aperçoit que certains élèves n'ont pas eu une seule fois plein air durant le trimestre. (Pour les élèves de 6e). Le Sport est toujours l'objet d'un engouement certain de la part des élèves. Nous avons enregistré la signature d'une centaine de licences et l'engagement de 8 équipes de sports collectifs. Mais nos équipes manquent d'entraînement par suite de l'insuffisance des séances de plein air".*

*C'est le même tableau que dressait Tony Borruel à l'intention des Anciens Élèves<sup>14</sup> : La situation matérielle de l'Éducation Physique ne cesse en effet de s'aggraver au Lycée. On aurait pu penser qu'un Lycée moderne allait offrir pour cette discipline des possibilités largement supérieures à un "Musée". C'est pourtant l'inverse qui s'est produit et l'on se surprend à regretter l'heureux temps où les bacheliers en puissance se rendaient par la rue de Loire au "Pré à l'âne" dont les vestiaires devaient, certains matins gris et froids de décembre, être disputés âprement à quelque clochard récalcitrant faisant la grasse matinée et se demandant ce que nous pouvions bien venir faire en ces lieux d'apparence tout indiqués pour son confort et pas du tout pour nos ébats. Nous regrettons l'heureux temps du "Champ de Foire" où, par mauvais temps, nous menions nos élèves au "Plein-air". Là nos forts en thème et autres disposaient chacun, en guise de banc et de porte-manteau, d'une belle mangeoire et d'un anneau, et c'était un spectacle attendrissant que de voir nos futures "élites" ainsi alignés devant les rangées de rateliers ou objets similaires.*

*Mais quoiqu'il en fût, s'il est possible d'évoquer les installations sportives de l'époque du "Musée" ; il n'en est pas de même pour celles du nouveau Lycée, car à part quelque matériel mobile pour la correctrice des 6<sup>e</sup> et une paire de barres parallèles quasi inutilisables, elles s'affirment par le néant le plus absolu. Une cour rocailleuse, dangereuse, ancien chantier à peine transformé, deux salles de classes vides, voilà tout le matériel dont dispose une discipline qui, par le nombre d'heures hebdomadaires (4 à 6) figurant à l'emploi du temps de chaque élève, se révèle comme une des plus*

<sup>12</sup> Lettre du Proviseur à l'Inspecteur d'Académie du 8 Mars 1957

<sup>13</sup> Page 9 souligné dans le texte

<sup>14</sup> BI Amicale 86<sup>e</sup> année, 1959, p. 17/18



*importantes. Et il fait appel, évidemment à l'Amicale pour essayer d'améliorer un état de choses aussi déplorable.*

Jack Paltani qui était élève à cette époque le confirme <sup>15</sup> : *Septembre 1958, j'entre en 6<sup>e</sup>. Les bâtiments sont à peine terminés. Il y a du mâchefer dans la « cour d'honneur » et les bus y font leurs manœuvres. En moins de deux jours, la cour était complètement défoncée. Les grands nous aident à accrocher nos vélos dans cet immense garage à vélos, en sous-sol, en face de la loge du concierge. Bien sûr, pas de pistes pour nous entraîner (M. Darennes nous faisait faire du cross, du cross et du cross...) Il faudra attendre 1963/64 pour pouvoir bénéficier du gymnase.*

Un autre témoignage complète ces tableaux : <sup>16</sup> *Les installations sportives étaient on ne peut plus précaires. Au lieu de plateaux d'évolution et de pistes, s'étendait un terrain vague, une mare glaiseuse, où proliféraient, pour la plus grande joie des gamins, grenouilles et têtards. Il fallut par la suite, drainer puis rouler, puis drainer à nouveau, les vingt tonnes du bull dozer ayant défoncé sans grand effort les petits tuyaux d'argile ; refaire enfin la piste, souvent inondée. Encore aujourd'hui (1976) plateaux et piste sont dangereusement bosselés et sans entretien.*

L'Internat n'étant pas achevé, les pensionnaires (191) étaient toujours à l'ancien Lycée qui abritait aussi 136 pensionnaires du Collège de Jeunes Filles. À la demi-pension il y avait 170 élèves plus 117 du Collège.

## **2) danger de saturation**

Une fois de plus à Nevers, on avait vu trop petit, ce Lycée que d'aucuns avaient jugé démesurément grand allait être vite saturé. À la rentrée de 1960, le nombre des élèves des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> cycles atteindra 974, dépassant déjà la capacité théorique maximale prévue.

## **3) remarques sur les "restrictions ministérielles"**

Encore faut-il préciser que si le Ministère avait rejeté le premier projet de Lycée et retardé l'acceptation du second, c'est essentiellement parce qu'il les jugeait trop importants et trop coûteux.

Le premier (Architecte Lurcat) ne comportait que 32 classes et 6 dortoirs, moitié d'un bloc de services communs et moitié d'un bloc d'enseignements spéciaux, ces deux derniers devant, dans l'avenir être communs aux deux lycées garçons et filles. Adopté par le Conseil Municipal le 19 Mai 1950, il avait été finalement abandonné par lui <sup>17</sup> parce que le Conseil Supérieur des Bâtiments de France, tout en exigeant une réduction des coûts notamment sur les logements du personnel avait "*malgré les démarches du Maire, assorti l'avis favorable qu'il formulait d'une condition irréalisable, savoir : la construction d'un bloc expérimental, la conception des bâtiments en forme parabolique, leurs couvertures en terrasses*" <sup>18</sup> le tout sans dépasser bien entendu le budget prévu au départ.

<sup>15</sup> Lettre personnelle du 22 - 08 - 2006.

<sup>16</sup> MM. Guignard (1955) et Havoué (1931) art ; cité plus haut.

<sup>17</sup> Délibérations du 22 Septembre et 30 Octobre 1951

<sup>18</sup> Discours du Maire pour la cérémonie de la pose de la première pierre. A.L.J.R.

Un article récent (septembre 2007) paru dans la revue municipale : *Nevers, ça me botte* <sup>19</sup>, sous le titre : *l'énigme du changement de projet* suggère que le Préfet de la Nièvre Yves Cazaux, arrivé à Nevers en mars 1951, aurait joué un rôle dans l'éviction de l'architecte André Lurçat, très marqué, politiquement, à l'extrême gauche, au profit de Pierre Dufau. Yves Cazaux, dont la personnalité était aux antipodes de celle de Lurçat, était entré dans le corps préfectoral en 1942 et il fut le biographe de René Bousquet. C'est lui qui a joué un rôle ambigu dans l'affaire Misrahi en 1952 – 1953 <sup>20</sup>. De plus Cazaux venait d'Amiens où il avait la responsabilité de délégué général du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Or l'architecte en chef de la reconstruction d'Amiens était Pierre Dufau. Il le connaissait donc très bien. Cette interprétation, très plausible mais non étayée par des documents fiables, et qui se fonde sur l'environnement politico-administratif, n'est possible que parce que rien, à Nevers, en ce qui concerne l'histoire de la reconstruction du Lycée (qui en fait avait commencée dès 1871 <sup>21</sup>), rien n'est clair. On a tout le temps l'impression qu'en dehors des déclarations et décisions officielles et attestées, des intérêts divergents ont joué un rôle non négligeable dans les volte-face successives de la Municipalité et des autorités concernées. Pour ce qui nous concerne nous ne pouvons que nous référer aux documents retrouvés.

Sur le deuxième projet, en 1954, dans les observations présentées par l'Inspecteur Général chargé des constructions scolaires, il était question d'un externat de seulement 700 élèves, 27 classes au total, plus 6 études et W.C. Les critiques adressées au projet de l'architecte, M. Dufau, portaient essentiellement sur le coût de l'opération "*Le prix "courant" de l'externe ne dépasse pas sur nos meilleurs chantiers 300 000 Francs. A Nevers, ce prix atteint 500 000 Francs.*" Quant aux observations de détail elles sont toutes du même type ; "*Dans un externat, il n'y a pas de parler; on en prévoit un de 90 m<sup>2</sup> et un dépôt de 55 m<sup>2</sup>*", "*L'architecte semble s'être ingénié à dépenser inutilement de la surface : salle de musique de 110 m<sup>2</sup> & dépôt de 26 m<sup>2</sup> = 136 m<sup>2</sup>*" "*Le Hall est trop vaste (120 m<sup>2</sup>). Une fois encore la Direction de l'Enseignement du Second Degré s'élève contre ce gaspillage systématique de la surface. Les études ont 88 m<sup>2</sup> contre 80 demandés*". Et il concluait au rejet du projet <sup>22</sup>.

Or le projet en question avait déjà été réduit de 130 m<sup>2</sup> à la suite des premières observations et les surfaces excédentaires par rapport aux normes n'étaient que de 85 m<sup>2</sup> sur une surface totale de planchers de 8000 m<sup>2</sup> pour tout l'externat, soit environ 1% <sup>23</sup>. Fort heureusement le projet final avait été un peu plus vaste, et si officiellement, il était prévu pour 900 élèves, en réalité il pouvait en accueillir 1200.

### **Année scolaire 1958-1959.**

En Octobre **1958**, le Lycée avait donc 714 élèves en propre soit 448 en 1er cycle et 266 en second cycle. Sans compter les élèves du Petit Lycée au nombre de 237.

Mais il comptait en plus de ses propres élèves : 2 classes de 6e technique (53 élèves) et 44 normaliens (10 en Terminale, 21 en 1e et 13 en 2e). À son internat, toujours au vieux Lycée, était rattaché celui du Collège de Jeunes Filles (136 pensionnaires et 117 demi-pens.).

<sup>19</sup> Numéro de Septembre 2007. Rubrique : *Au fil du patrimoine*, fiche n°41 , *Lycée Jules Renard : Une histoire de Projets*.

<sup>20</sup> Voir notre article paru dans les Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation sous le titre : UNE "TÉNÉBREUSE AFFAIRE" AU LYCÉE DE NEVERS . "Amédée PICHON - 1952-53".

<sup>21</sup> Voir notre étude : UN MAUVAIS ROMAN FEUILLETON — LA RECONSTRUCTION DU LYCÉE DE NEVERS — 1871-1960.

<sup>22</sup> Observations de la Direction de l'Enseignement du Second Degré du 23 Mars 1954 : A.L.J.R.

<sup>23</sup> Réponse de M. Dufau Architecte du 1er Avril 1954 : A.L.J.R.

## **La distribution des prix et les résultats du baccalauréat.**

La distribution des prix traditionnelle du 30 juin 1959 fut présidée par M. Pontal, Préfet de la Nièvre. Les résultats du baccalauréat (donnés sur le palmarès de 1960) sont significatifs des effectifs du second cycle à cette époque :

1<sup>ère</sup> partie : 49 reçus. Leur répartition est remarquable : il n'y en a que 18 dans les sections classiques (dont 1 en A et 3 en B, le reste en C qui inclut un programme scientifique de bon niveau) ce qui prouve un abandon du latin et du grec. Par contre les 31 Modernes se répartissent en 3 sections, M (4) ; M'1(18) et M'2 (9).

2<sup>e</sup> partie : 56 (17 en M.E., 24 en Sc. Ex. et 15 en Philo) dont 18 filles.(5 en M.E., 12 en Sc. Ex. et 1 en Philo) L'apport des filles qui venaient du Collège Municipal ou des Collèges privés était donc important pour remplir ces classes.

Soit 105 reçus pour les 5 classes de 1<sup>e</sup> et Terminales. La vague démographique ne les a pas encore atteints.

## **Le discours de M. Chauveau, Professeur de lettres, de Première.**

Il faut noter que la présentation de ce professeur : (*Ancien élève de l'École Normale Supérieure, Agrégé des Lettres, Professeur de Première*) fleure bon l'ancienne Université. Or, le tableau du personnel donné dans ce palmarès de 1959, pour la première fois, introduit pour les Lettres, un changement significatif. Il n'y a plus d'indication des classes. En effet, la diminution du nombre des latinistes et hellénistes avait diminué fortement l'horaire des professeurs dans ces disciplines. Il ne leur restait plus que l'enseignement du français, et pour assurer leur service normal de 15 ou 18 heures hebdomadaires, ils vont donc avoir à enseigner dans plusieurs classes de différents niveaux. M. Chauveau est sans doute un des derniers à avoir eu, sur sa nomination, la mention : *Professeur de Première*. En fait, les professeurs se verront attribuer leur service par le Proviseur, en fonction des besoins de l'établissement. Pour satisfaire les vieux professeurs, le Proviseur leur gardera, dans la mesure des possibilités, les classes auxquelles ils étaient habitués. Les autres, selon les années, enseigneront à tous les niveaux. Pour limiter les charges de préparation et de correction, qui devenaient très lourdes, beaucoup demanderont à partager leur service entre les classes de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> cycle. Faute d'agrégés en nombre suffisant, les certifiés enseigneront eux aussi à tous les niveaux, y compris en Première et même plus tard dans les classes supérieures.

Cependant, pour respecter les susceptibilités des anciens, sans doute, la liste des professeurs de Lettres respecte en gros leur répartition par classe : MM. Chauveau, Besançon, Perrot, Gama, Coppens, Rozan, Loreau, Mle. Brelin. Soit 8 professeurs pour 6 niveaux et pour 18 classes. Beaucoup donc assuraient l'enseignement du français, dans au moins 3 classes. Par la suite, la liste apparaîtra dans l'ordre alphabétique et selon le grade.

## **Un discours sur la poésie.**

M. Chauveau a choisi un thème très traditionnel pour un professeur de lettres : *En quoi sommes-nous personnellement et présentement concernés par la poésie*, Il lui consacre quatre pages dactylographiées, mais précédées d'une introduction de deux

pages qui nous intéressent particulièrement, par les questions qu'il s'y pose et par ses allusions à des problèmes d'actualité.

Il est déjà significatif qu'il avoue le besoin de *s'interroger sur la réalité de son action et la légitimité de son entreprise* c'est à dire de son travail d'enseignant. Ce doute sur la fonction professorale, même s'ils le ressentaient parfois, les anciens professeurs n'en auraient certainement pas fait état publiquement. Et encore moins auraient-ils affirmé leur désir de *le faire devant les jeunes... et devant les parents...*, ou reconnu que *celui qui enseigne ne peut concevoir sa mission que dans un dialogue ... le plus large et le plus confiant possible*. Nous sommes loin de la conception du magister imbu de son savoir, de son autorité et de la nécessité indiscutable de sa fonction.

Les paragraphes suivants soulignent l'ambiguïté des rapports entre les enseignants et la société à une époque qui est celle des révolutions, des remises en question, des « révisions déchirantes », etc ... et c'est, après tout le signe de sa vitalité. Dans ce bouleversement général, qu'il ne remet pas d'ailleurs en question, le problème posé est celui du décalage entre l'enseignement littéraire et la culture qu'il prétendait transmettre aux jeunes générations, d'une part, et d'autre part, la réalité quotidienne ... la « vie ». De ce fait, il constate que dans un monde dominé par la technique et hanté par des problèmes politiques et économiques toujours plus ardues... l'utilité, la nécessité du professeur ... de Lettres, sont contestées. Il fait allusion à ce sujet aux discussions interminables (hélas !) sur la nécessaire réforme de l'enseignement qui mettent chaque jour en lumière ce questionnement. Il était donc question très sérieusement, au niveau gouvernemental, de refondre complètement la conception même de notre enseignement.

Si M. Chauveau apporte un bémol à cette menace en soulignant que la question de l'unité de la culture et de la vie ... est et sera de tous les temps, il montre cependant qu'un danger nouveau et très actuel est apparu : le danger de confondre la culture et particulièrement notre littérature avec un musée d'une certaine grandeur française, avec un recueil de splendeurs mortes sur lesquelles il est de bon ton de déposer une larme avec une gerbe, les jours de fêtes nationale.

Cette dévalorisation de la culture transformée en idole de passé, avait conduit à une attitude assez générale de mépris à son égard et à l'égard des professeurs. M. Chauveau souligne que cette attitude a changé, le temps n'est plus ... où l'on affichait un mépris bien senti à l'égard des activités de l'esprit, pour une autre qui n'est pas moins dangereuse. Il veut voir dans un incident politique le signe de ce changement et fait allusion à la désinvolture narquoise d'une personnalité éminente de feu la IV<sup>e</sup> République, qui s'étonnait publiquement qu'on pût ... attacher de l'importance aux protestations d'un « cher professeur » dont une perquisition policière un peu énergique avait dispersé au vent la documentation et le travail de plusieurs années. Or ce mépris avait paru à l'époque comme un anachronisme douteux. Il était bien significatif pourtant du dédain des classes dirigeantes et d'une bonne partie de l'opinion pour tout le domaine littéraire.

Il est important d'insister sur cet incident. M. Chauveau ne donne aucune précision ni de date ni de personnalité. Mais tout son auditoire devait être au courant. Il s'agissait d'un épisode politique important dans la protestation contre la guerre d'Algérie. Le « cher professeur » était Henri Irénée Marrou (1904-1977), historien, spécialiste du christianisme primitif, intellectuel engagé politiquement, d'abord à Lyon pendant la guerre dans l'action de la Résistance, ensuite dans l'action syndicale avec le SGEN et idéologique avec la revue *Esprit*. Nommé professeur à la Sorbonne en 1945, très populaire parmi les étudiants, il se signale par son courage dans la dénonciation de la guerre d'Algérie et surtout de la torture. Il publie en 1956, un manifeste *France, ma*

*Patrie* (Le Monde du 5 avril 1956). Son action lui valut une perquisition à domicile et *l'ironie d'un assez minable ministre à l'encontre du « cher professeur »* (selon Charles Chauvin dans un article récent). Or en 1959, la guerre d'Algérie n'était pas terminée et les protestations contre cette guerre et ses atrocités étaient sévèrement réprimées. Plusieurs professeurs du Lycée s'étaient publiquement engagés dans cette protestation. Mais en parler dans un discours officiel (qui de toutes manières, était lu et « corrigé » d'avance par le Recteur) était quasi impossible. L'allusion de M. Chauveau était à la fois habile et audacieuse car son auditoire ne pouvait pas ne pas la comprendre.

M. Chauveau insiste plus sur un danger nouveau pour cette culture, celui de considérer les *chers professeurs* comme *les conservateurs d'une grandeur passé, ou, pire encore, des pourvoyeurs en distractions et en évasions pour un siècle qui ressent un impérieux besoin de divertissement et d'oubli.*

Il se demande dans quelle mesure le professeur ne peut pas se sentir *lui-même responsable d'une telle perversion*. D'où son questionnement : *Pourquoi une littérature ? À quoi bon ? ... À quoi bon la poésie ?* qu'il considère comme *l'expression essentielle des hommes depuis toujours.*

Il prend donc la poésie comme exemple significatif de la culture dans ce qu'elle peut exprimer de nos préoccupations de notre recherche *d'intimité parfaite avec nous-mêmes, avec les êtres et avec les choses ... d'une réalité vivante et explosive, d'une manière de vivre et de regarder.* Elle exprime le souvenir, le rêve, le rêve d'avenir et surtout *la présence au monde dans la contemplation comme dans l'action.* Elle permet à l'homme de *retrouver le secret d'une unité perdue ... entre lui et ce qui n'est pas lui.*

Sa conclusion, à partir de l'exemple de la poésie, met en cause la finalité même de l'enseignement littéraire qui, dit-il, doit *préserver et développer chez nos jeunes, non de vaines connaissances d'histoire littéraire, mais bien l'un de leurs sens les plus précieux : le sens poétique.*

Nous retrouvons là un débat continu, un combat contre la vaine érudition, le savoir et pour le développement des aptitudes des enfants

## **Les Bourses Zellidja.**

Nous avons déjà parlé de cette institution qui permettait aux élèves de 1<sup>e</sup> et Terminales, d'obtenir des bourses de voyage sur présentation d'un projet. Les dossiers étaient examinés par le Conseil Intérieur qui donnait son avis puis par le jury Zellidja qui attribuait les bourses. La bourse de premier voyage était assez faible et il fallait beaucoup de débrouillardise aux lauréats pour mener à bien leur projet. Celle de 2<sup>e</sup> voyage attribuée aux meilleurs rapports de 1<sup>e</sup> voyage était plus importante et ajoutée au prix attribué pour le premier rapport, permettait vraiment de tenter une belle aventure. Les palmarès donnent les noms des boursiers. Celui de 1959 donne, en outre, les thèmes de leurs projets.

Cette année-là, LOTIRON Jean-Louis avait obtenu pour son rapport de premier voyage : *Sur les traces d'Ictinos et de Phidias* un 3<sup>e</sup> prix d'une valeur de 35 000 francs et une nouvelle bourse de voyage *qui le conduira pendant les prochaines grandes vacances au Brésil.* Le sujet choisi est : *Brasilia et l'architecture brésilienne moderne.*

Quatre élèves avaient obtenu une bourse de premier voyage pour leurs projets.

CHAMPEAU Robert (1<sup>e</sup> M'1) : *Construction de matériel ferroviaire en Rhénanie du Nord.*

JEAN-BAPTISTE Robert (1<sup>e</sup> M'2) : *Vosges-Forêt Noire – Exploitation forestière.*

LECHAT Philippe (1<sup>e</sup> C) : *Istanbul, moyens de subsistance.*

LOREAU Jean-Bernard (Sc. Ex.) : *Écosse : les chantiers de la Clyde.*

Le nombre des lauréats variait, au Lycée, selon les années. 1958 – 1959 est, sur ce sujet, assez exemplaire, aussi bien de l'intérêt porté à cette opportunité que de la variété de la curiosité de nos élèves.